



## LE BULLETIN CGT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE L'ACADÉMIE DE NANTES

academie.nantes@cgt-ep.org



### Que le mépris cesse !

**A** lors que le ministère de l'Éducation Nationale et les organisations syndicales avaient validé l'organisation de l'hommage à notre collègue Samuel Paty, deux jours avant la reprise, les personnels apprennent par voie de presse que l'hommage sera réduit à une minute de silence et à la lecture d'une lettre de Jean Jaurès. Tristesse, indignité, écoeurément... Tous ces sentiments ont traversé les équipes. Laisser une partie de la matinée aux personnels leur aurait permis de partager, entre eux et dignement, ce moment de recueillement. La mise en place d'un protocole « renforcé » dès la reprise a fini d'exaspérer les collègues. Surtout quand cela change plusieurs fois par semaine !

**Le mardi 10 novembre, les personnels ont exprimé partout en France leur ras-le-bol du mépris gouvernemental.**

L'impréparation et le manque de considération des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture à l'égard des personnels est inacceptable !

*Tristesse, indignité, écoeurément...*  
Le Bureau Régional CGT-EP

### INFOS SALAIRES

#### RÉMUNÉRATION DES DA : LE SCANDALE CONTINUE DANS L'ACADÉMIE DE NANTES

**C**ela fait de nombreuses années que la CGT Enseignement Privé dénonce le traitement qui est réservé à nos collègues délégués auxiliaires.

Ce sont celles et ceux d'entre nous à qui incombe souvent de pourvoir les postes les plus mal confectionnés, avec les classes qui restent après la répartition ; celles et ceux qui bien souvent doivent préparer un concours en même temps qu'ils préparent leurs cours, corrigent, font classe, assistent aux réunions, conseils de classe, portes ouvertes, sorties et voyages scolaires... et qui peuvent difficilement dire non.

Et pour cause, chaque année leur chef d'établissement les évalue et décide à lui seul de leur sort pour l'année suivante : seront-ils-elles repris ou non ?

Précarité à tous les étages pour ces (souvent) jeunes maîtres, non-titulaires, (souvent) plus diplômés (bac +5) que leurs aînés.

Notre employeur considère de surcroît qu'il n'est pas nécessaire de trop les payer : dans le meilleur des cas, environ 1300€ nets/mois

Dans le meilleur des cas, car **dans l'académie de Nantes, le rectorat a décidé de faire des économies sur leur dos : s'ils sont sur un temps plein à 18h, alors on les rémunérera sous la forme de 15 HC (heures contrat) + 3 HSA (heures supplémentaires année), plutôt que 18 HC.**

Nous avons formellement protesté auprès du rectorat et du ministère l'an dernier, l'un et l'autre se renvoyant la balle, pour finalement admettre que ce n'était pas la bonne méthode et que ça ne se reproduirait plus.

Las, les années passent, mais les méthodes du rectorat de Nantes demeurent, et cette année encore la situation perdure. Pour nos collègues, le manque à gagner est conséquent ! Environ 300 € pour un remplacement sur une année scolaire ! Si ces collègues sont arrêtés pour quelque raison que ce soit, alors le manque à gagner est bien plus lourd.

**Dans ce contexte, comment peut-on encore nous faire croire, comme tentent de le faire le Premier Ministre et le Ministre de l'Éducation Nationale, à des revalorisations salariales dans un magnifique Grenelle de l'Éducation ?**

### INFOS CSE

#### 0,3% À CHAVAGNES-EXTERNAT DES ENFANTS NANTAIS !

**L**e CSE de l'Externat Chavagnes vient d'obtenir une revalorisation conséquente de son budget Activités Sociales et Culturelles, ASC. Il est passé de 6 800€ à 20 000€, soit de 0,08% de la masse salariale à 0,3%. **À la base de cette**

**négociation le constat de la part de la CGT que la participation de l'employeur au budget de fonctionnement du CSE était erronée.** Pour son fonctionnement le CSE doit se voir attribuer 0,2% de la masse salariale totale. Or pour ce calcul n'étaient pas pris en compte les salaires versés par l'état aux professeurs ce qui est contraire à l'article 442-5 du code de l'éducation. Résultat, une économie de près de 11 000€ tous les ans pour l'employeur, qui n'attribuait que 2 800€ en lieu et place de 13 000€. **En s'appuyant sur le fait que l'on peut demander un recouvrement sur 5 ans soit 55 000€, la CGT et la CFTD ont provoqué une négociation.** Nous avons demandé à faire évoluer le budget ASC en échange d'un abandon des arriérés sur le fonctionnement.

**Le résultat de la négociation a donc été de 0,3%.**

**Avec ce nouveau budget va être mis en place une politique sociale** en fonction des situations et revenus familiaux des salarié-es via le quotient familial et la création d'un fonds de secours pour les accidents de vie des salarié-es (saisie sur salaire, surendettement, décès, divorce, sinistre, etc.).

**Un syndicat,  
ce doit être un Plus !  
Au service des salariés !**



## INFOS MUTATIONS



### LE MOUVEMENT

**Q**uand vous désirez changer d'établissement ou de poste, vous passez au mouvement. Concrètement, vos demandes sont étudiées en Commissions Départementales de l'Emploi (CDE), puis validées en Commission Académique de l'Emploi (CAE), avant de passer par la dernière étape : la Commission Consultative

Mixte Académique (CCMA - au niveau du rectorat), qui valide la nouvelle affectation. Il y a deux CDE dans chaque département de l'académie, une pour le 1er et une pour le 2nd degré. **La CGT de l'enseignement privé siège régulièrement dans les CDE.**

**Les représentant.es de notre syndicat suivent de nombreux dossiers, et sont attentifs au respect des droits de chacun.e. Ils-elles s'investissent pour améliorer encore la procédure.**

Ainsi, nous avons rappelé cette année que le **service internet actuel** ne permettait pas de faire enregistrer toute son ancienneté si on a travaillé dans un nombre important d'établissements. Nous avons aussi demandé qu'une **commission de l'emploi** soit mise sur pieds **pour les collègues en CDI**. Cela pourrait permettre que les collègues concernés apprennent plus tôt le lieu de leur affectation, mais aussi d'éviter les décisions arbitraires de certains chefs d'établissement.

**Cette année, 1174 collègues avaient demandé un nouveau poste dans l'académie. 849 ont obtenu l'un des postes qu'ils-elles avaient demandé. C'est 11% de plus qu'en 2019.**

Si vous voulez muter pour la rentrée de septembre 2021, la procédure s'ouvrira dès décembre 2020.

> [Prenez contact avec vos représentants](#) <

## INFOS ÉLECTIONS TPE

### LES OGEV VOTENT CGT !

**D**u **22 mars au 4 avril 2021**, près de 4,5 millions de salarié-es des **TPE (Très Petites Entreprises comptant moins de 11 salarié-es)**, sont appelés à **voter pour les organisations syndicales qui les représenteront durant les 4 prochaines années.**

Les personnels OGEV des **petites écoles de la région** sont concernés par ce vote. Il est primordial qu'elles et ils votent et que nous fassions voter ces salarié-es de l'enseignement privé pour les listes présentées par la CGT.

La CGT - Enseignement Privé, c'est une équipe de militant-es présents sur le terrain qui se mobilise et lutte avec et pour les personnels, dans le but de faire entendre la voix de toutes et tous et en particulier des plus précaires.

**Nous nous battons dans toutes les instances paritaires pour qu'on entende les revendications du personnel à savoir :**

- Une meilleure prise en compte de la plurifonctionnalité dans la rémunération,
- La reconnaissance des diplômes (CAP petite enfance...),
- Une augmentation substantielle des salaires et la remise en cause



**4,5 MILLIONS DE SALARIÉ·ES Iront voter.**

d'une classification qui voit régulièrement les échelons les plus bas être en dessous du salaire minimum,

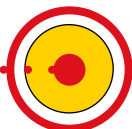
- La possibilité de muter d'un établissement à un autre, avec mise en place de commissions paritaires,
- Une couverture santé prise en charge à 100 % par la sécurité sociale et à haut niveau de prestation,
- L'instauration pour tous d'un supplément familial de traitement et d'une indemnité de résidence,
- Une indemnité de départ à la retraite calculée sur la période totale passée dans l'enseignement privé et non dans le dernier établissement,
- L'exonération de frais de scolarité pour les enfants du personnel.

**Depuis deux ans maintenant, la FNOGEC refuse le SNEIP-CGT à la table de négociations. Que remarque-t-on ?... Il n'y a plus de négociations, plus d'avancées positives pour le personnel, plus de remise en cause de la convention collective...**

**C'est pourquoi ce serait un signal fort donné aux employeurs si la CGT-EP gagnait ces élections TPE !**

**Les personnels OGEV doivent voter CGT Enseignement Privé !**

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE  
**ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !**



**Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?**

**Contactez-nous** pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Ou par mail : [academie.nantes@cgt-ep.org](mailto:academie.nantes@cgt-ep.org) ou au **06 47 10 58 68**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale : [academie.nantes@cgt-ep.org](mailto:academie.nantes@cgt-ep.org)

/ Site Web : <http://cgt-ep.reference-syndicale.fr>

> <https://fr-fr.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>